

DELIBERATION

Vu la délibération de création d'un tarif « veillée » en date du 10 juillet 2020 pour les vacances d'été,

Considérant que depuis cet été l'animatrice des projets jeunes proposait des veillées (de 18h à 22h) pendant les vacances scolaires et que cette activité remporte un vif succès, Considérant qu'il est important de perdurer ces animations afin de diversifier les activités proposées, étant donné que la maison des jeunes est ouverte uniquement 1 semaine sur les 2 semaines de petites vacances scolaires (tousaint / hiver / printemps).

Il convient donc de délibérer de nouveau sur les tarifs « veillée » qui seront appliqués jusqu'au 31/12/2020.

Les tarifs suivants sont donc proposés au conseil municipal :

	QF 1	QF2	QF3	QF4	QF5
Tarif veillée Comprend le repas + l'animation	6 €	6.50€	7 €	7.50 €	8 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité les tarifs tels qu'ils ont été proposés et dit qu'ils seront appliqués jusqu'au 31/12/2020.

Signature de conventions de mission

2. Délibération d'autorisation de signature de la convention de mission de mandat pour l'aménagement de la voie communale desservant la zone commerciale et la salle multi-activité avec la SEMDAS

DELIBERATION

Considérant que le statut de Président de l'assemblée spéciale des Collectivités territoriales au sein de la SEMDAS de Monsieur le Maire est incompatible avec sa participation à la présentation du projet, aux débats et au vote concernant le point cité en objet de la présente,

François VENDITTOZZI, maire de la commune, quitte la séance et confie la présidence à son 1^{er} Adjoint, David WANTZ.

David WANTZ, 1^{er} adjoint au Maire expose que :

La commune a le projet de créer une zone commerciale et une salle multi-activités à l'entrée sud de la commune. Cette zone devra être desservie par une nouvelle voie communale.

La SEMDAS accompagne les collectivités locales du département dans la réalisation de leurs projets d'aménagement et de construction.

La commune de Villedoux souhaite ainsi déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la voie communale pour un montant de maîtrise d'ouvrage déléguée estimé à 17 580,00 € HT.

Ce projet ayant une estimation inférieure à 40 000,00 € HT, il est donc proposé de passer directement le marché public avec la SEMDAS (conformément au Code de la commande publique et en application de la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalables).

Vu le projet de contrat de mandat public entre la commune de VILLEDoux et la SEMDAS annexé à la présente délibération,

Considérant qu'il s'agit d'un mandat de représentation pour faire réaliser, au nom et pour le compte du maître de l'ouvrage en application de la loi maîtrise d'ouvrage du 12 juillet 1985, la requalification de la voie communale entre la RD9 et la rue du Marais Guyot sur la commune de VILLEDoux,

Il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent contrat de mandat public.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés du conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur David WANTZ à signer le contrat de mandat public annexé à la présente,
- autorise Monsieur David WANTZ à signer toutes pièces inhérentes à ce marché,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune au titre de l'année 2020.

3. Délibération d'autorisation de signature de la convention de mission de mandat pour l'aménagement de la zone commerciale et de la salle multi-activité avec la SEMDAS

DELIBERATION

Considérant que le statut de Président de l'assemblée spéciale des Collectivités territoriales au sein de la SEMDAS de Monsieur le Maire est incompatible avec sa participation à la présentation du projet, aux débats et au vote concernant le point cité en objet de la présente,

François VENDITTOZZI, maire de la commune, quitte la séance et confie la présidence à son 1^{er} Adjoint, David WANTZ.

David WANTZ, 1^{er} adjoint au Maire expose que :

La commune a le projet de créer une zone commerciale et une salle multi-activités à l'entrée sud de la commune.

La SEMDAS accompagne les collectivités locales du département dans la réalisation de leurs projets d'aménagement et de construction.

La commune de Villedoux souhaite ainsi déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la zone commerciale et de la salle multi-activités pour un montant de maîtrise d'ouvrage déléguée estimé à 36 305,00 € HT

Ce projet ayant une estimation inférieure à 40 000,00 € HT, il est donc proposé de passer directement le marché public avec la SEMDAS (conformément au Code de la commande publique et en application de la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalables).

Vu le projet de contrat de mandat public entre la commune de VILLEDoux et la SEMDAS annexé à la présente délibération,

Considérant qu'il s'agit d'un mandat de représentation pour faire réaliser, au nom et pour le compte du maître de l'ouvrage en application de la loi maîtrise d'ouvrage du 12 juillet 1985, l'aménagement de la zone commerces, services et équipements publics sur la commune de VILLEDoux,

Il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur David WANTZ à signer le présent contrat de mandat public.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés du conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur David WANTZ à signer le contrat de mandat public annexé à la présente,
- autorise Monsieur David WANTZ à signer toutes pièces inhérentes à ce marché,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune au titre de l'année 2020.

Dénomination de salles communales

4. Délibération de dénomination des salles communales situées sur la plaine des jeux

DELIBERATION

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal son souhait de nommer les salles situées sur la plaine des jeux.

Afin d'orienter le choix, il propose de confirmer les dénominations attribuées lors du permis de construire soit :

- maison des jeunes
- local associatif

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- acceptent la proposition de dénomination ci-dessus,
- proposent la réalisation par les jeunes d'un panneau en mosaïque identique à celui de la maison des jeunes pour le local associatif

Don de la commune au CCAS

5. Délibération autorisant la commune de Villedoux à procéder au don de 13 stères de bois au profit du CCAS

DELIBERATION

Monsieur le Maire propose de faire don, au CCAS, du bois de chauffage obtenu par la coupe des arbres de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés du conseil municipal à l'unanimité :

- acceptent la proposition de don au CCAS de la commune de VILLEDoux du bois de chauffage obtenu par la coupe des arbres de la commune.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire explique que l'action de soutien aux associations va se poursuivre même si la période actuelle est plutôt morose.
- Monsieur le Maire dénonce le problème de transports scolaires avec des horaires non respectés et des règles de sécurité et sanitaires non appliquées. Il ajoute qu'un nouveau courrier va être transmis à la Région Nouvelle Aquitaine encore une fois pour cette rentrée scolaire.
- Monsieur le Maire annonce que la commémoration du 11 novembre sera sans doute restreinte sans population, ni musique, ni vin d'honneur.
- Daniel BOURSIER explique son rendez-vous avec l'entreprise EIFFAGE pour la suite des travaux de la piste cyclable.
- Daniel BOURSIER a fait aussi le point avec le SDEER pour le nouvel éclairage public rue des Lauriers Roses avec un système de détection automatique.
- Monsieur le Maire annonce qu'il a eu un rendez-vous avec une administrée de Villedoux qui propose à la municipalité de se porter acquéreur de la levée du canal de VILLEDoux. Ce terrain permettrait de faire un chemin d'activités physiques sur la commune.
- Corinne SINGER présente la formation obligatoire mais déplore qu'il n'y ait déjà plus de place disponible dès l'ouverture de la plateforme.
- Corinne SINGER invite les conseillers à réserver par avance deux dimanches pour les prochaines élections régionales et départementales (double élection avec 4 bureaux de vote) qui devraient être organisées en mars 2021.
- Corinne SINGER présente le plan communal de sauvegarde (PCS) et distribue le sommaire du document ainsi que l'organisation du poste de commandement communal aux conseillers présents. Elle précise que l'exemplaire original est disponible en mairie et invite les membres du conseil à venir le consulter afin de s'en imprégner. Elle explique qu'il est essentiel de connaître ce document en cas d'alerte et ajoute que des plannings d'astreinte (week-end et jours fériés) vont être mis en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h54

Signatures :

VENDITTOZZI François – Maire	WANTZ David – Adjoint au Maire
SINGER Corinne – Adjoint au Maire	BOURSIER Daniel – Adjoint au Maire
QUEVA Marie-Christine – Adjointe au Maire	TOLEDANO Jean-Philippe – adjoint au Maire
BONNIN Carine – Conseillère municipale	BOURLAND Isabelle– Conseillère municipale Absente excusée
DELIGNE Élisabeth – Conseillère municipale	GALERAN Éric - Conseiller municipal
HAUGUEL Nathalie – Conseillère municipale	LANDUREAU Guillaume- Conseiller municipal

LEGRAS Agathe - Conseillère municipale Absente excusée	LOPEZ-BEAUDOIRE Jean-Michel - Conseiller municipal
MARIE Jean-Louis – Conseiller municipal	MONTAGNE Éric – Conseiller municipal Absent excusé
PERAUD Nicolas – Conseiller municipal	PEYRAUD CASCALES Marie Dominique – Conseillère municipale
VIDAL Laura – Conseillère municipale	